

COMMUNNAUTE DE COMMUNES JURA SUD (Jura)

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Mise en compatibilité du PLU de la commune de Moirans-en-Montagne par déclaration de projet

Par arrêté du 12 septembre 2019, le Président de la communauté de communes JURA SUD a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur la mise en compatibilité du PLU de Moirans-en-Montagne par déclaration de projet.

Mme. Yolande GUYOTON, commissaire enquêteur figurant sur la liste d'aptitude établie au titre de l'année 2019, a été désigné es qualité par le président du Tribunal Administratif de BESANCON.

L'enquête se déroulera à la mairie de Moirans-en-Montagne (2 place Robert Monnier) du Samedi 5 octobre 2019 au Mardi 05 novembre 2019 inclus aux jours et heures suivants : du lundi au vendredi de 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00.

La commissaire enquêteur recevra en mairie de Moirans-en-Montagne (2 place Robert Monnier) les :

- **Samedi 05 octobre 2019 de 10h00 à 12h00**
- **Vendredi 11 octobre 2019 de 10h00 à 12h00**
- **Mardi 05 novembre de 17h00 à 19h00**

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra consigner ses observations et propositions :

- soit sur le registre d'enquête, côté et paraphé par la commissaire enquêteur, mis à la disposition du public en mairie de Moirans-en-Montagne aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
- soit par voie postale à Madame la commissaire enquêteur, Communauté de Communes Jura Sud, 87 avenue de Saint-Claude, Moirans-en-Montagne (39260) ;
- soit par courrier électronique à Madame la commissaire enquêteur à : info@jurasud.net

Au terme de l'enquête publique, le projet de mise en compatibilité du PLU de Moirans-en-Montagne par déclaration de projet, éventuellement modifiés pour tenir compte des avis ou des observations joints au dossier et des conclusions du commissaire enquêteur, sera délibéré par le conseil communautaire.

Les informations relatives à ces dossiers peuvent être demandées à la communauté de communes Jura Sud à l'adresse suivante : Communauté de Communes Jura Sud, 87 avenue de Saint-Claude 39260 MOIRANS-EN-MONTAGNE.

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur à la Communauté de Commune Jura Sud pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Fait à MOIRANS-EN-MONTAGNE, le 18 septembre 2019

Le Président

Pascal GAROFALO